



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

extraits

Question écrite n° 76050

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie sur les difficultés que rencontrent les citoyens français nés en territoire anciennement sous souveraineté française et répertoriés au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, à Nantes, pour obtenir des extraits d'actes de naissance. Les délais de délivrance sont extrêmement longs, ce qui complique encore les formalités pour lesquelles ce document est obligatoire. De plus, il arrive qu'un demandeur soit informé qu'il ne figure pas dans les archives dudit service, alors que le même document lui a déjà été envoyé quelques années plus tôt sans contestation. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de simplifier cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76050

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : affaires étrangères, coopération et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2002, page 2484